

Faire valider des acquis

Par la validation des acquis de l'expérience, il est possible d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat, entièrement ou partiellement (ne certifiant que certains blocs compétences du référentiel de la certification), sans suivre de formation préparatoire. Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant au moins 1 an d'expérience directement liée à la qualification visée, peut bénéficier de la validation des acquis. Cette expérience peut avoir été acquise en tant que salarié, indépendant ou bénévole. Le processus de validation est le suivant :

1) Entretien avec un conseiller pour :

— évaluer la faisabilité du projet

— choisir le diplôme à cibler

— obtenir éventuellement un financement afin de bénéficier d'un appui permettant de préparer le dossier de validation dans de bonnes conditions.

2) Préparation et dépôt du dossier de recevabilité contenant :

— les documents justifiant la durée des activités exercées

— les documents spécifiques demandés par l'organisme de certification.

3) Constitution d'un dossier démontrant que les compétences requises par la qualification sont maîtrisées. Il comprend :

— Une description du contexte de travail, des activités et des tâches effectuées ;

— Des preuves de la pratique professionnelle et des outils utilisés (équipement, matériel, etc.).

Cette phase peut être accompagnée par un représentant de l'organisme qui délivre la certification (Ministère de l'Education, de la Jeunesse, de l'Agriculture, des Branches professionnelles...).

4) Évaluation du dossier par un jury d'examen qui associe en général professionnels et formateurs sous la responsabilité de l'organisme de certification. En plus de l'entretien, le candidat peut être évalué en situation pratique. C'est le jury qui décide si la certification est obtenue en totalité, en partie ou pas du tout.

Le processus est long, 9 à 16 mois, et les abandons pendant la phase de documentation, fréquents. Les compétences en expression écrite sont essentielles pour remplir le dossier qui est un document narratif. Des compétences à l'oral seront également importantes face au jury qu'il s'agit de convaincre.

Information et contacts

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2401>

<http://www.vae.gouv.fr/>

